



REPUBLIQUE TOGOLAISE



59^{ME} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DES NATIONS UNIES

INTERVENTION

DE S.E.M. **BIOSSEY KOKOU TOZOUN,**

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

ET DE LA COOPERATION

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

NEW YORK, LE 28 SEPTEMBRE 2004

Monsieur le Président,

En vous disant toute notre fierté de voir un éminent représentant du Groupe des Etats d'Afrique présider la 59^e session de l'Assemblée générale, je tiens à vous exprimer, au nom de Son Excellence Gnassingbé EYADEMA, Président de la République Togolaise, du Gouvernement et du Peuple Togolais que j'ai l'insigne honneur de représenter, nos vœux ardents de succès dans l'accomplissement de votre mandat.

Nous félicitons par la même occasion, le Secrétaire général, Son Excellence Monsieur Kofi ANNAN, pour l'action dynamique et sans équivoque qu'il mène à la tête de notre Organisation.

Monsieur le Président,

La présente session de l'Assemblée générale se tient à un moment où la paix et la sécurité internationales continuent d'être gravement menacées, appelant ainsi notre Organisation commune à assumer pleinement son rôle et sa vocation avec une plus grande détermination et des initiatives plus audacieuses.

En effet, nous vivons dans un monde aux équilibres précaires dus à notre incapacité collective d'instaurer une paix véritable et un bien-être partagé dans le cadre de la légitimité internationale.

Sur le Continent africain, les aspirations légitimes des peuples à jouir d'une paix durable, en particulier dans les pays et les régions où celle-ci est mise à rude épreuve, tardent à se réaliser.

En Côte d'Ivoire, après moult espoirs vite déçus, la mise en oeuvre de l'Accord d'Accra III reste aujourd'hui l'unique espoir du retour de la paix et de la stabilité dans le pays. Le Chef de l'Etat togolais, qui s'est engagé dès les premières heures de cette crise en faveur du dialogue et de la réconciliation, continuera de s'impliquer dans le règlement pacifique de ce conflit fratricide.

En République Démocratique du Congo, face aux récentes remises en cause du processus de paix devant conduire à l'organisation en 2005 des élections destinées à mettre en place de nouvelles institutions, il y a nécessité pour la communauté internationale de ne ménager aucun effort dans le souci de sauvegarder les acquis résultant du déploiement coûteux de la Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo et de recourir, chaque fois que de besoin, aux opérations du type ARTEMIS en vue d'étouffer dans l'oeuf les velléités de reprise des combats partout où elles se manifestent.

Le Gouvernement togolais appuie sans réserve la proposition du Secrétaire général visant à accroître sensiblement l'effectif de la MONUC.

Il est à espérer que la Conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la Région des Grands Lacs, qui se tiendra en Novembre prochain, servira de cadre approprié pour trouver des solutions durables aux problèmes d'insécurité

et d'instabilité qui fragilisent les rapports entre les Etats de la région et qui rendent précaire l'émergence d'un climat de bon voisinage et d'entente mutuelle.

Au Soudan, Monsieur le Président, au regard de la tragédie qui se joue actuellement au Darfour, la communauté internationale a l'impérieux devoir d'accompagner le Gouvernement Soudanais et le Mouvement Armé de Libération du Peuple Soudanais en vue de la consolidation du processus de paix par la signature de l'Accord global de paix.

A cet égard, la communauté internationale devrait fournir un soutien conséquent à l'opération de paix de l'Union Africaine.

Au Burundi, au Liberia et en Somalie notamment, l'élan de solidarité et le sursaut d'intérêt que la communauté internationale continue de manifester pour la restauration de la paix et le relèvement de ces pays, meurtris par de longues années de guerre, devraient s'accompagner d'une assistance financière et logistique plus appropriée.

Le Togo, en ce qui le concerne, continuera d'apporter sa contribution à la résolution des conflits et des crises en Afrique et de soutenir les différentes opérations de maintien de la paix de l'ONU, par la présence de contingents ou d'observateurs militaires, comme c'est le cas actuellement en Côte d'Ivoire, au Burundi, au Liberia et en Haïti.

Monsieur le Président,

Les situations qui prévalent ailleurs dans le monde, notamment en Irak et au Moyen Orient, constituent des sources de préoccupations majeures.

En Irak, la rétrocession de l'intégralité de la souveraineté au peuple et la reconnaissance à l'ONU d'un rôle prépondérant dans la construction du pays, devront donner l'occasion à toutes les composantes de la société irakienne de travailler résolument à bâtir un pays stable et prospère, débarrassé de toute violence.

Au Moyen Orient, l'escalade continue de la violence entre l'Etat d'Israël et l'Etat Palestinien risque de compromettre définitivement la poursuite du processus de paix et la mise en application des différents accords signés.

A cet égard, la communauté Internationale et le Quator doivent tout mettre en oeuvre pour amener les deux protagonistes à éviter le recours aux actions unilatérales et à revenir à la table des négociations sur la base de la Feuille de route et des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité.

Par ailleurs, traitant toujours des questions relatives aux crises, nous voudrions souligner que les situations d'après conflits montrent bien qu'il est important d'assurer un financement adéquat non seulement pour l'assistance humanitaire mais également pour les autres programmes vitaux de promotion de la paix et de développement durable.

Il s'avère par conséquent nécessaire que le financement des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants et les autres outils à

long terme de la paix, tels que l'éducation, les soins de santé et la relance de l'emploi des jeunes, soient au centre de la consolidation de la paix post-conflit.

Dans la même optique, il conviendrait que la situation financière préoccupante des trois Centres régionaux pour la paix et le désarmement retienne davantage l'attention de notre Assemblée dans le but d'amener ces Institutions à disposer des ressources financières nécessaires à l'accomplissement harmonieux de leur mandat.

A cet égard et se fondant sur les rapports du Secrétaire général les concernant, la Délégation togolaise croit fermement qu'il est grand temps que l'Assemblée générale revoie sérieusement le mode de financement de ces Centres régionaux afin de les doter des moyens financiers adéquats au titre du budget ordinaire de l'Organisation.

Ce faisant, l'Assemblée générale démontrera vraiment son soutien réel aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et son appréciation du rôle actif jusqu'ici joué par ces Centres.

Pour sa part, mon pays, qui abrite le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, mettra tout en oeuvre pour garantir sa continuité et sa viabilité à long terme.

En outre, le terrorisme se trouve être l'autre grand danger de l'heure du fait qu'il continue de menacer gravement nos Etats et constitue ainsi un fléau face auquel rester sans agir efficacement serait donner raison aux forces du mal.

Pour l'avoir vécu par le passé, le Togo condamne une fois encore les odieux attentats terroristes qui ont été perpétrés ces derniers temps dans les quatre coins du monde et souhaite vivement que des actions plus fermes soient engagées afin d'extirper ce mal de la conscience humaine.

Dans cette optique, s'il appartient à chaque Etat de prendre des mesures nécessaires concourant au renforcement de la sécurité à l'intérieur de ses frontières, il nous incombe surtout d'oeuvrer au raffermissement de la coopération entre les Etats, aux plans régional et international, et de faire en sorte que les Etats pauvres puissent bénéficier de l'assistance propre à la mise en place de mécanismes nationaux de lutte efficace contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

Le développement économique et social est un corollaire de la paix et de la sécurité.

Nous avons tous souvenir qu'à l'aube du XXIème siècle s'était déroulé, en ces lieux mêmes, le Sommet du millénaire.

A l'issue de ce Sommet qui avait débattu des problèmes de pauvreté et de développement, les Chefs d'Etat et de Gouvernement avaient adopté la Déclaration du Millénaire, une déclaration de solidarité internationale sans précédent dans laquelle les pays riches et les pays pauvres avaient, ensemble, pris des engagements fermes dans

lesquels ils ont notamment affirmé avec force leur volonté de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale touchée par la pauvreté.

Les dirigeants du monde avaient alors émis l'espoir que d'autres grandes réunions tenues également au début du nouveau Millénaire serviraient de cadre pour le démarrage d'un véritable partenariat entre les pays du Nord et ceux du Sud.

Mais, quelques années après, nous constatons avec regret que les objectifs de développement du Millénaire sont difficilement réalisables. En effet, les ressources nécessaires pour financer le développement durable et lutter contre la pauvreté et la faim dans les pays en développement n'ont pas été mobilisées et, contrairement aux attentes, seul un petit nombre de pays en développement a pu progresser dans le processus de l'élimination de la pauvreté.

Monsieur le Président,

La situation économique critique de l'Afrique appelle à une prise de conscience collective et à des interrogations.

Qu'avons-nous fait de nos nombreux engagements ? Que sont nos multiples promesses devenues ?

Au regard des règles du commerce international qui demeurent défavorables aux pays pauvres, de l'allègement du poids de la dette qui tarde à se réaliser et de l'aide publique au développement dont l'objectif de 0,7 % du PNB n'est atteint que par un tout petit nombre de pays donateurs, l'on se demande, à juste titre, où se trouve la solidarité tant exprimée lors du Sommet du Millénaire.

L'échec, l'année dernière, Monsieur le Président, des négociations commerciales de l'OMC à Cancun, négociations censées régler les questions cruciales de l'élimination des subventions agricoles et de l'accès aux marchés du monde industrialisé des produits en provenance des pays du Sud, a fait apparaître à nouveau la fracture Nord-Sud et suscité des craintes réelles pour l'avenir du système commercial multilatéral.

Partant de ces interrogations et préoccupations, la Délégation Togolaise réaffirme la nécessité pour tous les partenaires internationaux de traduire en actions leur volonté politique annoncée à la Conférence Internationale sur le Financement du Développement et au Sommet mondial pour le développement durable afin de donner une nouvelle impulsion aux efforts visant l'augmentation de l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, l'accès équitable aux marchés, la protection de l'environnement et la lutte contre le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose ainsi que les autres maladies infectieuses.

Monsieur le Président,

2005 sera une année capitale pour notre Organisation.

En effet, en 2005, nous procéderons à un examen approfondi de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey.

En 2005, nous tiendrons un débat de haut niveau consacré à la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/Sida. A ce sujet, nous devons avoir présent à l'esprit que la 26^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale avait fixé pour 2003 et 2005 des objectifs concrets à réaliser pour vaincre la pandémie du VIH/Sida.

2005 sera surtout l'année où aura lieu une réunion plénière de haut niveau chargée de faire un examen complet des progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

Nous attendons donc avec intérêt ces rendez-vous au cours desquels nous devons réaffirmer notre engagement politique à construire un monde plus solidaire et plus prospère afin de redonner espoir à cette proportion importante de la population mondiale qui vit avec moins d'un dollar par jour, qui souffre de la faim et de la malnutrition et qui n'a pas accès à l'eau potable.

Monsieur le Président,

La paix et le développement économique et social que nous voulons, pour nos pays, ne peuvent se réaliser sans la participation effective des populations à la gestion des affaires publiques.

Au Togo, la démocratie qui repose sur le multipartisme et l'état de droit, est devenue une réalité vivante notamment avec l'adoption des textes législatifs et réglementaires conséquents et la mise en place de la quasi totalité des institutions prévues par la Constitution.

Avec foi et détermination, le Gouvernement togolais, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, s'efforce de bâtir une société véritablement démocratique qui tienne compte cependant des réalités sociologiques de notre pays.

En vue de parfaire l'ouvrage, le Gouvernement s'est déclaré ouvert à tout apport constructif aussi bien de la classe politique nationale et de la société civile que de nos partenaires au développement. C'est dans ce contexte qu'il a engagé depuis le 14 avril 2004 des consultations avec l'Union Européenne, conformément à l'Article 96 de l'Accord de partenariat de Cotonou liant cette Institution au Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

A l'ouverture de ces consultations, le Gouvernement a souscrit à un certain nombre d'engagements dont la mise en oeuvre, actuellement très avancée, devra, à terme, conduire à un meilleur enracinement de la culture démocratique et à la consolidation de l'Etat de droit.

Le Gouvernement entend tout mettre en oeuvre pour mener à bien ces consultations dont la finalité demeure la reprise de la coopération entre l'Union Européenne et le Togo. La volonté politique farouche qui anime les Autorités togolaises et qui s'est traduite par la mise en oeuvre d'un dialogue national permanent et inclusif, par l'adoption d'un nouveau code de la presse et de la communication, des projets de code électoral amélioré et de loi

de financement des partis politiques ainsi que la décision du Chef de l'Etat, le 11 août dernier, d'accorder la liberté à plus d'un demi millier de prisonniers de droit commun, constituant, de la part du Gouvernement togolais, un gage de détermination à créer, pour les togolais, les conditions favorables à la jouissance de leurs droits fondamentaux, notamment leurs droits politiques et économiques.

Nous voudrions, à cette occasion, lancer un appel pressant à l'endroit de tous nos partenaires au développement afin qu'ils accompagnent le Gouvernement Togolais dans le processus de renforcement et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit.

Monsieur le Président,

Je ne saurais terminer mon propos sans revenir sur la question récurrente de la réforme du système des Nations Unies.

Le Gouvernement Togolais voudrait suggérer qu'au cours de cette session, des décisions hardies soient prises pour accélérer le processus de réforme du système, en l'occurrence le Conseil de Sécurité afin que cette question cesse d'être un mirage.

En effet, les nombreux défis auxquels est confronté le monde actuel commandent un Conseil de Sécurité renforcé et plus efficace que seule une composition plus représentative et plus démocratique peut assurer.

L'Afrique, à cet égard, mérite d'avoir une place convenable au sein de cet organe vital des Nations Unies.

Le Conseil de Sécurité doit donc être élargi, tant au niveau de ses membres permanents qu'à celui des non permanents, pour répondre aux exigences démocratiques de notre temps et permettre aux différents groupes de pays d'apporter leurs précieux concours à la réalisation des objectifs de notre organisation commune qui sont, entre autres, assurer la paix et la sécurité, oeuvrer pour la liberté et la démocratie, garantir la prospérité mondiale par un commerce international libre et équitable, préserver un environnement sain et créer des relations internationales stables fondées sur le dialogue.

Si telles sont nos ambitions, Monsieur le Président, il nous incombe par conséquent de donner à notre Organisation commune, les moyens adéquats pour atteindre ces objectifs.

Puisse cette session renforcer la coopération entre nos Etats et nos peuples, nous aider à consolider la paix et à réaliser la sécurité et le développement durable pour tous.

Je vous remercie.